Ouestions orales

LES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

LA PRÉPARATION D'UN PROJET DE LOI

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 9 septembre, dans un document qu'il faisait parvenir à mon bureau, le premier ministre promettait ceci:

En conséquence, j'ai demandé à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, de préparer d'urgence un projet de loi visant à régir les activités des démarcheurs parlementaires.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui l'a obligé à rompre encore une promesse faite au peuple canadien?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, en réponse à cette question, je pense que nous avons tout simplement décidé de mettre de l'avant une réflexion en profondeur et nous voulons que le public en général puisse justement manifester ses intérêts, et si au lieu d'apporter des critiques faciles mon collègue venait plutôt au Comité parlementaire et faire ses recommandations, ce serait certainement approprié.

LES PRÉSUMÉES PRESSIONS EXERCÉES PAR DES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre de la Consommation et des Corporations a admis hier dans une entrevue qu'il y avait eu des pressions exercées sur lui par des lobbyistes concernant ce dossier. Peut-il nous dire aujourd'hui qui sont ces lobbyistes qui ont exercé ces pressions? Peut-il les nommer, et peut-il nous dire surtout pourquoi il les a écoutés contre l'avis de son chef?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous croyons que les effets d'une réglementation sur les démarcheurs et sur le démarchage méritent réflexion et un débat public, et c'est pour cela que nous avons pris cette décision.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI C-70

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre; j'espère qu'il y répondra. Dans l'esprit des fêtes et en guise de cadeau aux enfants, retirera-t-il le projet de loi C-70 qui vise à désindexer les allocations familiales?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les plus beaux cadeaux qu'un gouvernement peut donner aux enfants, ce sont des emplois et une économie saine, et c'est ce que nous offrons.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous allons éliminer la montagne de dettes qui menace nos enfants et dont vous êtes responsables avec vos amis libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous allons finalement donner aux enfants l'occasion de profiter de la croissance et de la prospérité, ainsi que de nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, nous avons entendu assez de discours politiques.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Assis!

M. Nystrom: Je voudrais une réponse à la question. Retirera-t-il, oui ou non, le projet de loi C-70? Pourquoi s'acharner sur les enfants? Retirera-t-il, oui ou non, le projet de loi C-70? Je veux une réponse.

(1150)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Par exception, je vais autoriser une réponse, mais je voudrais rappeler au député que d'autres membres de son parti demandent à poser des questions. C'est donc la dernière fois que j'autorise cette simple question.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme vous le disiez c'est la même question et elle mérite la même réponse.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ENVOI DE PUBLICATIONS PORNOGRAPHIQUES À DES ENFANTS

M. Sid Fraleigh (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de Postes Canada. A cette époque où il est normal de s'échanger des cadeaux, un adolescent de 13 ans de ma circonscription a reçu par la poste, de la part d'une société distributrice de films ayant son adresse au Canada, un catalogue qu'il n'avait pas sollicité. A mon avis, ce n'était rien d'autre qu'une publication à caractère expressément pornographique à ne pas mettre entre les mains d'un mineur, surtout s'il n'a que 13 ans. Comment se fait-il que notre service postal distribue du matériel de ce genre adressé à un enfant, et quelles mesures le gouvernement prend-il pour éviter que cela ne se répète?